



RAPPORT ANNUEL 2022

SOMMAIRE

MESSAGE DU DIRECTEUR GENERAL.....	4
EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022.....	6
LANCEMENT DES ACTIVITES DU FSA EN GUINEE	10
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022.....	11
1.PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE	15
2.ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTRÔLE.....	18
3.ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAINE	24
4.ACTIVITES OPERATIONNELLES.....	27
5.ACTIVITES ADMINISTRATIVES.....	41
6.SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2022	46

ENCADRES :

Encadré :

1ère session du Conseil des Gouverneurs du FSA.....	9
---	---

GRAPHIQUES :

Graphique 1 : Répartition sectorielle des approbations en garantie.....	32
Graphique 2 : Répartition des garanties par Etat membre.....	33
Graphique 3 : Répartition cumulée des approbations par secteur d'activité.....	35
Graphique 4 : Répartition du personnel par direction.....	45

TABLEAUX :

Tableau 1 : Taux de croissance dans les pays membres du FSA.....	26
Tableau 2 : Répartition des approbations en garantie par Etat membre en 2022.....	28
Tableau 3 : Répartition des approbations en garantie par secteur d'activité en 2022	31
Tableau 4 : Répartition cumulée des approbations de garantie par Etat membre.....	32
Tableau 5 : Répartition cumulée des approbations de garantie par secteur d'activité	34
Tableau 6 : Répartition des bonifications accordées par Etat membre.....	35
Tableau 7 : Répartition des bonifications accordées par secteur d'activité.....	36
Tableau 8 : Répartition des refinancements accordés par Etat membre.....	37
Tableau 9 : Répartition des refinancements accordés par secteur d'activité.....	37
Tableau 10 : Qualité du portefeuille des engagements au 31 décembre 2022.....	40
Tableau 11 : Bilan du FSA au 31/12/2022.....	52
Tableau 12 : Compte de résultat au 31 décembre 2022	53

SIGLES & ABRÉVIATION

AUDA :	Agence de Développement de l'Union Africaine
BAD :	Banque Africaine de Développement
BDEAC :	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BID :	Banque Islamique de Développement
BIDC :	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM :	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CA :	Conseil d'Administration
CAE :	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDR :	Comité de Direction Restreint
CEA :	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEEAC :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN SAD :	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CG :	Conseil des Gouverneurs
COMESA :	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
DAGSI :	Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information
DAJR :	Direction des Affaires Juridiques et des Risques
DCAF :	Direction Centrale chargée de l'Administration et des Finances
DCSE :	Direction Centrale chargée de la Stratégie et de l'Exploitation
DCC :	Direction de la Coopération et de la Communication
DCQ :	Direction des Contrôles et de la Qualité
DEPP :	Direction des Etudes, de la Planification et de la Prospective
DFC :	Direction des Finances et de la Comptabilité
DG :	Direction Générale
DOP :	Direction des Opérations et des Projets
FSA :	Fonds de Solidarité Africain
FONDS :	Fonds de Solidarité Africain
Fonds :	Fonds de Solidarité Africain
FSB :	Fonds Spécial de Bonification
MPME :	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PDSMT :	Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PMI :	Petites et Moyennes Industries
PNB :	Produit National Brut
SADC :	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
UA :	Union Africaine
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMA :	Union du Maghreb Arabe



« LES VOYANTS DU FONDS SONT AU VERT ».

C'est avec grand honneur que je vous annonce que l'année 2022 affiche un nouveau record en termes d'excellentes réalisations pour le Fonds de Solidarité Africain (FSA) depuis 2016, nonobstant une conjoncture internationale difficile et marquée par le ralentissement de l'activité économique mondiale lié essentiellement aux perturbations induites par la crise russo-ukrainienne, à la persistance des tensions inflationnistes, au resserrement des politiques monétaires des grandes économies et à la crise énergétique mondiale. Cette situation à l'échelle internationale a encore plus d'une fois renforcé notre conviction que la mission du FSA demeure capitale pour le développement durable de notre Continent, et particulièrement pour ses Etats membres en ces périodes de défis.

Nous sommes restés engagés et particulièrement résilients face aux conséquences néfastes de cette conjoncture internationale difficile qui n'a pas fléchi les activités du Fonds. Bien au contraire, les réalisations sur les plans opérationnel et financier sont haussières et le niveau des approbations pour la seule année 2022, est cinq fois plus élevé que celui de l'année précédente et dépasse le cumul des 42 premières années d'activités du FSA. Cette performance atteste la bonne marche de l'Institution et confirme le dynamisme dont fait preuve le Fonds depuis 2016.

En effet, l'année 2022 a été la première, depuis la création du FSA, au cours de laquelle le Fonds a réalisé des approbations de près de 741 milliards de FCFA, ce qui a fortement rehaussé son encours réel d'engagements de plus de 50%. Cette dynamique opérationnelle sera maintenue tout en diversifiant le portefeuille et en maintenant à la baisse le taux de sinistralité. L'exploitation du Fonds a dégagé un résultat net de plus de 1,7 milliards de FCFA (qui est le septième résultat net positif successif depuis 2016), un coefficient d'exploitation de 0,57 et des fonds propres effectifs de 54,7 milliards de FCFA. En outre, le FSA a respecté tous les ratios prudentiels édictés par le Comité de Bâle, les Autorités monétaires et les Autorités des marchés financiers des Etats membres. Ces résultats remarquables ont pu être réalisés grâce aux ambitions affirmées du leadership actuel du FSA.

Ces performances opérationnelles ont naturellement généré des revenus opérationnels substantiels qui ont couvert intégralement les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en dégagant un surplus qui a renforcé la trésorerie du FSA. Par ailleurs, je me réjouis également du maintien de la certification ISO 9001 de notre système de management de la qualité mis en place depuis quelques années et du renouvellement de la notation financière AA+ attribuée au FSA par l'Agence de notation GCR RATINGS, filiale africaine de l'Agence internationale de notation MOODY'S.

Le FSA a, à ce jour, un actionnariat panafricain qui totalise seize (16) Etats membres répartis dans sept (7) des huit (8) Communautés Economiques Régionales (CER) sur le Continent africain, à savoir la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN SAD), le Marché 5 commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Ceci traduit le caractère panafricain du FSA et érige l'Institution en trait d'union entre ces zones d'intégration régionale de l'Afrique. L'envergure panafricaine du Fonds s'est ainsi consolidée avec l'adhésion de la République de Guinée en octobre 2022.

D'ailleurs, le processus d'extension de la base actionnariale du FSA est en cours pour faire adhérer à moyen terme tous les pays africains. A ce titre, le FSA a enregistré une quinzaine d'autres Etats et Institutions financières publiques multilatérales qui ont soit transmis leur candidature officielle, soit exprimé leur intérêt à adhérer au Fonds.

Ces performances opérationnelles et institutionnelles sont le fruit de la parfaite synergie d'actions fructueuses et ne faisant que se renforcer, entre le Conseil des Gouverneurs, le Conseil d'Administration et la Direction Générale du Fonds. Elles s'inscrivent parfaitement dans la trajectoire tracée au FSA notamment via le Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2021-2025 adopté en fin juin 2021 par son Conseil des Gouverneurs. Le taux global moyen de réalisation de l'ensemble des 43 chantiers du Plan est estimé à 51% à fin décembre 2022 après 24 mois de mise en œuvre sur un horizon de 60 mois. Ce niveau d'exécution ressort satisfaisant relativement au temps écoulé pour la mise en œuvre de ce Plan. Certains chantiers entamés en 2022 vont se poursuivre en 2023 et j'invite l'ensemble des Etats membres à y contribuer pour faire du FSA une Institution de 1er rang sur le Continent.

C'est donc avec un motif de satisfaction que je puis affirmer qu'au FSA, « LES VOYANTS SONT AU VERT ».

Je voudrais remercier les plus Hautes Autorités de nos Etats membres ainsi que l'ensemble des Administrateurs du Fonds, pour leur soutien indéfectible, leurs orientations éclairées et leurs apports inestimables qui s'inscrivent dans l'atteinte des objectifs, de plus en plus ambitieux, du FSA. Il en est de même à l'endroit de nos partenaires pour toutes les actions mises en œuvre en vue du renforcement de notre coopération multiforme.

Aux membres du personnel du FSA, je leur adresse mes vives félicitations pour les résultats et les progrès enregistrés, et les encourage à la poursuite de la recherche du progrès continu dans tous les aspects de la vie de notre Institution commune. Lequel progrès le fait renouer avec le rôle premier du Fonds qui lui a été dévolu lors de sa création, à savoir, être un catalyseur du développement économique et un contributeur essentiel à la réduction de la pauvreté sur le Continent africain en mettant l'accent sur son impact économique et social au sein des pays membres.

Je vous remercie.

ENSEMBLE, BATISSONS UNE AFRIQUE PROSPERE

ÉVÉNEMENT MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022



LE CONSEIL DES GOUVERNEURS APPROUVE L'ADHESION DU 16^{ème} PAYS MEMBRE REGIONAL, LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Le 28 juin 2022, la République de Guinée adhère au FSA.



LE FORUM DES INSTITUTIONS FINANCIERES AFRICAINES DE GARANTIE (FSA, FAGACE, ATI-ACA, AGF)

Sur initiative du FSA, la Ville de Niamey (Niger) a abrité pour la première fois, le Forum des institutions financières africaines de garantie (FSA, FAGACE, ATI-ACA, AGF) et la BADEA, sous le thème « la réduction des risques en matière d'investissement et de commerce pour les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) africaines », les 21 et 22 novembre 2022. Les participants à ce forum étaient principalement composés de dirigeants de MPMEs, de Fintechs, de start-ups, d'associations professionnelles, de chefs d'entreprise, de ministres des finances, de banquiers centraux, de régulateurs des marchés financiers, d'institutions de financement du développement, de sociétés d'assurance, de chercheurs universitaires et de groupes de réflexion. Au terme du Forum, les Institutions financières africaines de garantie et la BADEA ont annoncé leur ferme engagement pour faciliter la mobilisation d'un montant d'un milliard de dollars américain (USD 1 000 000 000), soit l'équivalent d'environ 600 milliards de francs CFA, sur 12 mois, au soutien aux MPMEs, comme première tranche.



LE FSA ET LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL (CESOC) RENFORCENT LEUR COOPERATION POUR FACILITER LE FINANCEMENT DES PME AU NIGER

Les 12 et 13 octobre 2022, le FSA et le Conseil Economique, Social et Culturel (CESOC) du Niger ont organisé à Niamey au Niger, « la Consultation Participative sur le Financement des PME au Niger ».

ÉVÉNEMENT MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022



LE FSA SIGNE UN ACCORD CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'UNION AFRICAINE (AUDA-NEPAD)

Le 08 mars 2022, à Midrand en Afrique du Sud, le FSA et AUDA-NEPAD ont procédé à la signature d'un ACCORD-CADRE de coopération. L'accord entre les deux Institutions vise la mise en oeuvre d'une coopération étroite sur les questions communes (croissance économique, création d'emplois, réduction de la pauvreté, partage d'expertise, etc.) relatives au développement économique de l'Afrique et particulièrement sur l'accompagnement par le FSA des projets structurants pour les économies africaines identifiées et retenues par l'AUDA-NEPAD. Dans ce cadre, le FSA et l'AUDA-NEPAD ont retenu de collaborer pour le financement des 69 projets du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA).

LE FSA PARTICIPE A LA MISE OEUVRE DE L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE

LE FSA SIGNE UN ACCORD CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA)

Le 1er juin 2022, le FSA a signé avec la CEA un ACCORD-CADRE de partenariat portant sur plusieurs axes dont le principal est relatif à la collaboration permanente entre la CEA et le FSA dans les domaines d'intérêt commun, notamment la croissance économique et le développement des États membres du FSA, l'augmentation des emplois, la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, la diversification des activités productives, l'amélioration de la compétitivité internationale et la hausse des exportations ainsi que le renforcement de l'intégration du continent africain. Cette coopération permettra aux deux Institutions panafricaines d'oeuvrer conjointement pour :

- Le développement et la mise en oeuvre des programmes de soutien à l'industrialisation des économies des États membres du FSA ;

- Le renforcement des programmes d'appui aux filières porteuses des Etats membres ;
- Le développement des programmes et/ou des projets conjoints de financement et d'accompagnement des économies des Etats membres du FSA, dans les divers domaines ;
- L'identification, l'évaluation et le suivi de la réalisation des projets d'investissement et des autres activités génératrices de revenus dans les pays d'intervention commune.

LE FSA SIGNE UN ACCORD CADRE DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE AFRICAINE D'IMPORT-EXPORT (AFREXIM BANK)

En juillet 2022, le FSA a signé un ACCORD-CADRE de coopération avec AFREXIMBANK. Les deux institutions ont retenu d'oeuvrer en synergie pour le développement des économies des Etats membres, à travers :

- L'intervention du FSA sur la sécurisation du financement des opérations d'importation ou d'exportation ainsi que des marchés publics financés par AFREXIMBANK, des financements accordés par AFREXIMBANK aux États membres communs ;
- Des interventions conjointes en co-garantie ou en contre-garantie pour le financement des économies des Etats membres communs ;
- Le développement conjoint de programmes de financement des économies des États membres communs, de programmes d'accompagnement des PME et PMI.

PREMIÈRE SESSION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FSA

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain réuni pour sa première session ordinaire à Bujumbura (Burundi) approuve l'adhésion de la République de Guinée au FSA et fixe le capital du Fonds de Solidarité Africain à **167 434 468 784 FCFA**.

Le Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain, tenant lieu de réunion des Ministres de tutelle des États membres du Fonds, a tenu sa 1^{ère} session ordinaire, le 28 juin 2022, à Bujumbura (Burundi).



Cet évènement historique pour le FSA a été organisé sur deux journées. Sur les 15 pays membres, ont pris part aux travaux de la 1^{ère} session du CG les pays suivants :

- **En présentiel** : la Centrafrique, le Burkina Faso, le Burundi, le Niger, le Rwanda et le Tchad ;
- **En virtuel** : la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Soit au total, onze (11) pays sur les quinze (15) que compte le FSA.

La 1^{ère} session du Conseil des Gouverneurs du FSA a également vu la participation de quatre (4) pays observateurs.

Le lundi 27 juin 2022, un dîner de bienvenue avait été offert aux délégations venues des quatre coins de l'Afrique, par **Dr Domitien NDIHOKUBWAYO, Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Économique de la République du Burundi, Président en exercice du Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain**.

Dans son mot de bienvenue prononcé au cours du dîner, le Ministre des Finances du Burundi a réitéré son engagement à soutenir le FSA dans son ambition de devenir, à l'horizon 2025, « **Une institution panafricaine forte et innovante, au service de la transformation structurelle des économies des États membres** », ainsi que dans la concrétisation de son ambition panafricaine.

Il a également manifesté son entière satisfaction au regard de la forte mobilisation des États membres du FSA, pour participer la 1ère session ordinaire du Conseil des Gouverneurs du Fonds de Solidarité Africain que le Burundi a eu le plaisir d'abriter.

La journée du mardi 28 juin 2022 a été marquée par l'organisation d'une cérémonie solennelle d'ouverture de la première session du Conseil des Gouverneurs du FSA, placée sous la présidence du Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO, Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Économique, du Burundi, Président en exercice du Conseil des Gouverneurs.

Avant le discours du Président du Conseil des Gouverneurs, le Président du Conseil d'Administration a prononcé une allocution introductive, au cours de la cérémonie d'ouverture. Monsieur Jean-Liévin GAKWAVU, Président du Conseil d'Administration du FSA a rappelé que les attributs de l'Assemblée Générale du Fonds ont été transférés au Conseil des Gouverneurs par suite des amendements apportés aux Textes de base du FONDS le 30 décembre 2021, pour soutenir la nouvelle vision du Fonds. Il n'a pas manqué de rappeler les réalisations du FSA au cours de l'année 2021 qui s'est soldée par une hausse de son résultat net bénéficiaire de 336% par rapport à l'année 2020, même si le FSA n'a pas pour vocation de faire des profits. Il a également évoqué d'autres performances qualitatives et quantitatives du FONDS.

Le Président du Conseil des Gouverneurs a, quant à lui, dans son vibrant discours d'ouverture, salué la présence des pays observateurs et insisté sur le véritable outil d'intégration que constitue le Fonds de Solidarité Africain, au regard de sa vision panafricaine. Il a relevé la détermination du Conseil des Gouverneurs à porter le flambeau du FSA très haut, contre vents et marées. Au nom de ses pairs, il a félicité et encouragé le Conseil d'Administration et le Directeur Général pour le travail abattu ainsi que les diligences en vue dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan New Frontier 2025.

Aussi, a-t-il invité tous les pays africains à rejoindre le FSA et s'est réjoui des multiples actions en cours au niveau des pays observateurs pour concrétiser leur adhésion au FONDS.

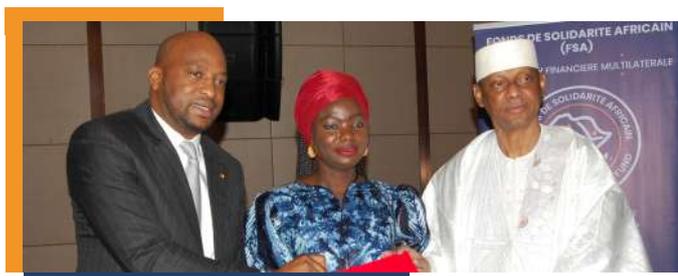
LANCEMENT DES ACTIVITÉS DU FSA EN GUINÉE

Le lundi 12 décembre 2022, le FONDS a organisé à l'hôtel KALOUM, « **une Journée de découverte du FSA par le secteur privé en Guinée** », en partenariat avec la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG) et la Confédération Générale des Entreprises de Guinée (CGE-GUI), sous le thème : « **Le Fonds de Solidarité Africain (FSA), Partenaire du Secteur Privé Guinéen** ».

L'évènement a été présidé par **Monsieur Moussa CISSE**, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, et enregistré la participation de plusieurs autorités guinéennes, à savoir **Madame BANGOURA Maïmouna YOMBOUMO**, Vice-Présidente de la Transition, **Madame LOUOPO Lamah**, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises et **Monsieur MAMADOU BALDE**, Président de la CCIAG.



Une centaine de participants composés essentiellement d'opérateurs économiques, de responsables de structures d'appui au secteur privé, de cadres de banques et d'institutions financières ainsi que d'experts, ont participé à cette rencontre.



A la suite de cette « **journée découverte du FSA** », le FONDS a organisé sous la Présidence du Premier Ministre de Guinée, Chef de Gouvernement, **Monsieur Bernard Goumou**, représenté par **Elhadj Gando BARRY**, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics et sous la supervision du Ministre de l'Economie et des Finances ainsi que de **Monsieur Lamine CAMARA**, Conseiller du Ministre de l'Economie et des Finances, Administrateur du FSA pour la Guinée, une cérémonie officielle de lancement de ses activités en Guinée.

La cérémonie a enregistré la participation de plusieurs hautes personnalités guinéennes dont la Vice-Présidente de la Transition, huit (8) ministres guinéens, le Gouverneur de la Banque Centrale de Guinée et les Présidents de Chambres Consulaires et de Confédérations ainsi que plusieurs Directeurs Généraux d'entreprises, de banques et d'institutions financières.

La cérémonie a également été ponctuée par la signature de sept (7) accords- cadres de coopération avec :

1. Le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME ;
2. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire ;
3. La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat ;
4. La Confédération Générale des Entreprises de Guinée ;
5. La Chambre Nationale d'Agriculture de Guinée ;
6. Le Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises ;
7. L'incubateur JATROPHA HUB.



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

LE FSA CONTRIBUE AU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS STRATEGIQUES DE SES ETATS MEMBRES



Le FSA se joint à l'organisation pour la mise en valeur du fleuve senegal(omvs) pour apporter des solutions aux défis auxquels est confrontée l'omvs dans la gestion du bassin du fleuve senegal

Le 30 août 2022, le FSA a signé un Accord-cadre de coopération avec l'OMVS. Le FSA ambitionne d'impacter positivement les économies des Etats membres communs, en l'occurrence, la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, en contribuant à la lutte contre les inégalités dans ces Etats, à travers la diversification des activités productives, la réduction du déficit entre l'offre et la demande d'énergie dans l'espace OMVS ainsi que l'amélioration de la qualité de production et de fourniture d'électricité.

Le FSA accompagne le developpement du secteur de l'industrie et du commerce

En **Côte d'Ivoire** : Le FSA a signé un accord cadre de coopération avec le Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel, et a accordé une ligne de garantie de 60 milliards de FCFA en faveur des PME du pays et dont l'utilisation est gérée au niveau dudit ministère.

En **Guinée** : le FSA a signé un accord cadre de coopération avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME de Guinée. A travers ce partenariat, les synergies d'actions avec le Fonds seront développées avec l'Agence de Promotion des Exportations de Guinée (AGUIPEX), l'Agence d'Aménagement et de Gestion des Parcs Industriels (AGESPI), etc.

Au **Sénégal** : le FSA a signé un accord cadre de coopération avec le Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Industries, dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'accélération de l'industrialisation du pays. Une ligne de garantie de quinze (15) milliards de FCFA a été accordée pour le financement des PMI par les banques. Le Fonds a également développé un partenariat avec l'Agence d'Encadrement et de développement des PME (ADEPME) à laquelle il a accordé une garantie de portefeuille de quinze (15) milliards de FCFA, pour rehausser la part de financement des PME au Sénégal. Un accord-cadre de partenariat avec le Fonds National de la Micro Finance (FONAMIF), pour rehausser les interventions de ce fonds en faveur des PME a également été signé.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

Le FSA accompagne le développement du secteur du tourisme

En **Côte d'Ivoire** : le FSA soutiendra la stratégie « Sublime Côte d'Ivoire » mise en oeuvre par le Ministère du Tourisme de Côte d'Ivoire. Le FSA accompagnera la mise en oeuvre du projet KAMA, développé par le Ministère du Tourisme de Côte d'Ivoire. Le FSA accompagnera également le projet de digitalisation du secteur et développera un partenariat avec le Fonds de Développement du Tourisme en Côte d'Ivoire.

Au **Sénégal** : le FSA a développé un partenariat avec le Ministère du Tourisme et des Loisirs, en vue d'accompagner la mise en oeuvre du Plan stratégique de développement du tourisme et les objectifs assignés au Département de recevoir trois millions (3 000 000) de touristes en 2023 et dix millions (10 000 000) en 2035, et d'accompagner les efforts de l'Etat du Sénégal pour l'organisation d'événements de rang mondial tel que les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2026 ainsi que l'impératif de renforcer en qualité et en quantité son offre.

Le FSA accompagne le développement du secteur des logements

En **Guinée** : le FSA a signé un accord cadre de coopération avec le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire de Guinée (MUHAT). Par la suite, des accords-spécifiques avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et l'Agence Guinéenne pour le Financement du Logement (AGUIFIL) ont également été signés en vue de :

- La réalisation du Programme Conakry vision 2040 qui consiste à décongestionner cette grande capitale pour créer des pôles urbains ;
- La mise en valeur de 44 mille hectares de terres sécurisés et titrisés par l'État guinéen pour la construction de logements ;
- La mise en oeuvre du vaste programme présidentiel de construction de dix mille logements sociaux à Conakry et dans plusieurs régions de la Guinée ;
- La création du Fonds de Garantie Hypothécaire de Guinée (FGHG) destiné à favoriser l'accès des populations au financement du logement.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

LE FSA DÉVELOPPE UNE STRATEGIE D'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR FINANCIER ET BANCAIRE DE SES ÉTATS MEMBRES

Le FSA Accompagne Les Caisses De Depots Et Consignations (CDC)

Le FSA a signé des accords-cadres de coopération avec :

- La Caisse de Dépôts et Consignation du Bénin ;
- La Caisse de Dépôts et Consignation de Côte d'Ivoire.

Le FSA a signé des accords-cadres de coopération avec :

- International Bank of Mauritanie
- La Banque de Dakar

Le FSA soutient les fonds nationaux de garantie

Le FSA a développé des partenariats avec trois (3) Fonds Nationaux de Garantie :

- Le Fonds de Garantie de Crédit au PME (FGPME) de Côte d'Ivoire ;
- Le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) du Sénégal auquel le Fonds a accordé une garantie de portefeuille de vingt (20) milliards de FCFA ;
- Le Fonds de Garantie pour le Secteur Privé (FGSP) du Mali avec lequel le Fonds est intervenu sur plusieurs projets, à hauteur de 37 milliards de FCFA en 2022.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

LE FSA DÉVELOPPE DES PARTENARIATS COMMERCIAUX AVEC LES ORGANISATIONS FAITIÈRES

Le FSA renforce sa collaboration avec les organisations faitières en vue de rehausser la part de financement des grandes entreprises et pme, membres.

- En **Côte d'Ivoire** : le Groupement Ivoirien de Bâtiment et des Travaux Publics, la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises, la Confédération Patronale Unique des PME de CI.
- En **Guinée** avec la Confédération Générale des Entreprises de Guinée ;
- En **Mauritanie**, le FSA a signé avec le Club des Entrepreneurs de Mauritanie ; Au Sénégal, avec le Conseil National du Patronat de Guinée.

1.

PRÉSENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

1.1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de contribuer au développement économique et au progrès social de ses Etats membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus.

1.2. VISION

La vision 2025 du FSA réaffirme sa volonté de s'ériger en une institution panafricaine de référence, tant d'un point de vue opérationnel que de la gouvernance. C'est en cela que le FSA vise à « devenir une institution panafricaine forte et innovante au service de la transformation structurelle des économies des États membres ».

1.3. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Le Fonds intervient en faveur des États membres, du système financier et des promoteurs publics & privés par différents moyens, notamment :

- La **garantie individuelle** des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés essentiellement au financement des projets d'investissement ;
- La **garantie de portefeuille** en faveur des banques afin que celles-ci financent les PME/PMI des Etats membres ;
- La **bonification de taux d'intérêt** des prêts accordés aux Etats et à leurs démembrements ;
- La **ligne de garantie** aux Fonds Nationaux de Garantie pour accroître leur capacité d'intervention ;
- Le **refinancement des échéances de prêts** (avec ou sans allongement de la durée des prêts) pour assurer l'adéquation des flux de trésorerie générés par l'entreprise et le service de la dette auquel elle doit faire face ;
- La **contre-garantie des cautions individuelles et des lignes de cautions des marchés de BTP** et des opérations présentant un intérêt stratégique pour les États membres ;

- La ligne de contre garantie des cautions des marchés de BTP, destinée aux entreprises dans le cadre de l'exécution des marchés ;
- La couverture des opérations d'import/export dans le cadre de la réalisation des contrats commerciaux internationaux.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

1.4. SECTEURS D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs d'activité. La nomenclature de ces secteurs se présente comme suit :

- Agriculture, sylviculture, pêche ;
- Activités extractives ;
- Activités de fabrication ;
- Production et distribution d'électricité ;
- Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets et dépollution ;
- Construction ;
- Commerce ;
- Transport et entreposage ;
- Hébergement et restauration ;
- Information et communication ;
- Activités financières et assurance ;
- Activités immobilières ;
- Enseignement ;
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques ;
- Activités de services de soutien et activités techniques
- Activités de santé humaine ;
- Activités artistiques, sportives et récréatives ;
- Divers.

1.5. ÉTATS MEMBRES

Au 31 décembre 2022, le Fonds compte seize (16) Etats membres : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, l'Île Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

2.

ORGANES D'ADMINISTRATION DE GESTION ET DE CONTRÔLE

2.1. MEMBRES DU CONSEIL DES GOUVERNEURS AU 31/12/2022

PRÉSIDENT



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI :
Monsieur Audace NIYONZIMA

Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique

MEMBRES



RÉPUBLIQUE DU GABON :
Madame Nicole Jeanine Lydie ROBOTY, épouse MBOU
Ministre de l'Economie et de la Relance



RÉPUBLIQUE DU BURKINA FASO :
Monsieur Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective



RÉPUBLIQUE DE LA CENTRAFRIQUE :
Monsieur Hervé NDOBA
Ministre des Finances et du Budget



RÉPUBLIQUE DE MAURICE :
honorable Renganaden PADAYACHY
Ministre des Finances, de la Planification Economique et du Développement



RÉPUBLIQUE DE LA GUINEE-BISSAU :
Monsieur Ilidio Vieira Te
Ministre des Finances



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN :
Monsieur Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances



RÉPUBLIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE :
Monsieur Adama COULIBALY
Ministre de l'Economie et des Finances



RÉPUBLIQUE DE GUINEE :
Monsieur Moussa CISSE
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan



RÉPUBLIQUE DU MALI :
Monsieur Alousséni SANOU
Ministre de l'Economie et des Finances



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE :
Monsieur Ousmane Mamoudou KANE
Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs

RÉPUBLIQUE DU RWANDA :
Dr. Uzziel NDAGJIMANA
Ministre des Finances et de la Planification Economique



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL :
Monsieur Mamadou Moustapha BÂ
Ministre des Finances et du Budget



RÉPUBLIQUE DU NIGER :
Dr. Ahmat JIDOU
Ministre des Finances



RÉPUBLIQUE DU TCHAD :
Monsieur Tahir Hamid NGUILIN
Ministre des Finances, du Budget et des Comptes Publics



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Monsieur Sani YAYA
Ministre de l'Economie et des Finances

2.2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2022

PRÉSIDENT



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI :

Monsieur Jean Liévin GAKWAVU

Assistant du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN :

Monsieur Oumara KARIMOU ASSOUMA

Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique
Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances



RÉPUBLIQUE DU BURKINA FASO:

Monsieur Serge Louis Marie P. TOE

Directeur de la Dette Publique
Ministère de l'Économie,
des Finances et du Développement



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI :

Monsieur Jean Faustin NIYIBIZI

Directeur Général du Portefeuille de l'Etat
Ministère des Finances, du Budget
et de la Planification Economique



RÉPUBLIQUE DE LA CENTRAFRIQUE :

Monsieur Abakar MAHAMAT

Inspecteur du Trésor
Ministère des Finances et du Budget



RÉPUBLIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE :

Monsieur Kobenan TANO

Directeur des Affaires Economiques Régionales
Ministère de l'Economie et des Finances



RÉPUBLIQUE DU GABON :

Monsieur Jean Jacques ESSONO

Conseiller du Ministre
Ministère de l'Economie et de la Relance



RÉPUBLIQUE DE GUINEE :

Lamine CAMARA

Conseiller chargé des Questions de Finances Publiques
Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan



RÉPUBLIQUE DE LA GUINEE-BISSAU :

Monsieur Carimo Abdul LY

Economiste, Conseiller du Ministre
Ministère des Finances



RÉPUBLIQUE DU MALI :

Monsieur Ely Prosper ARAMA

Directeur Général de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances



RÉPUBLIQUE DE MAURICE :

Monsieur Nianavel ARMOOGUM

Adjoint au Directeur de l'Economie et des Finances
Ministère des Finances, de la Planification
Economique et du Développement



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE :

Monsieur Mohamed TEGHRE

Conseiller du Ministre
Ministère des Affaires Économiques et
de la Promotion des Secteurs Productifs



RÉPUBLIQUE DU NIGER :

Dr. Boukari MAMANE

Secrétaire Général
Ministère des Finances



RÉPUBLIQUE DU RWANDA :

Monsieur Bald HAKIZIMANA

Économiste en charge
de la Recherche
et de la Modélisation
Ministère des Finances et
de la Planification Economique



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL :

Younoussa BA

Directeur du Contrôle interne,
Direction Générale du Budget
Ministère des Finances et du Budget



RÉPUBLIQUE DU TCHAD :

Monsieur Loukman MOUSTAPHA

Inspecteur Général des Finances
Ministère des Finances, du Budget et
des Comptes Publics



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Monsieur Affo Tchitchi DEDJI

Administrateur des Finances,
Secrétariat Permanent pour le Suivi
des Politiques de Réformes et
des Programmes Financiers
Ministère de l'Economie et des Finances

2.3. DIRECTION GÉNÉRALE



Ahmadou
Abdoulaye DIALLO
Directeur Général



Flama Salim DIAKITE
Auditeur Interne



Abdourahmane
DIALLO
**Directeur Central chargé
de l'Administration et des
Finances**



Jean Berchmans
NKURUNZIZA
**Directeur Central chargé de la
Stratégie et de l'Exploitation**



Emmanuel Adadé
SALLAH
**Chef de la Mission
Résidente à Maurice**



Aubierge Ginette
DOVONOU-THOO
**Directeur des Affaires
Juridiques et des Risques**



Aly GUINDO
**Directeur des Opérations
et des Projets**



Laouali MOUSSAH
Directeur des Finances
et de la Comptabilité



Safiatou Isabelle
JACKOU
Directeur de la Coopération
et de la Communication



Aubierge Ginette
DOVONOU-THOO
Directeur de l'Administration
Générale et du Système
d'Information par intérim



Augustin Koffi ZOUGLO
Directeur des Contrôles et de
la Qualité par intérim



Fidelia Beugré DAGO
Directeur des Études, de la
Planification et de la
Prospective par intérim

2.4. COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DELOITTE BENIN
Monsieur Marc WABI
Associé
COTONOU (Benin)



PYRAMIS MALI
Monsieur Hamadoun MAIGA
Associé
BAMAKO (Mali)



3. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN

Selon le Fonds Monétaire International (FMI)¹, l'année 2022 a été marquée par le ralentissement de la croissance mondiale qui s'est établie à 3,4% contre 5,9% en 2021. Ce ralentissement est dû en partie au resserrement des politiques budgétaires et monétaires visant à juguler la crise inflationniste actuelle.

La croissance a marqué fortement le pas sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt, de la diminution des investissements et des perturbations causées par le conflit entre l'Ukraine et la Russie. Par ailleurs, dans l'ensemble du monde, la hausse persistante des prix de l'énergie a contribué à freiner la croissance des pays importateurs. La croissance en Afrique subsaharienne s'est nettement ralentie en 2022, pour s'établir à 3,4 % contre 3,7 % en 2021. Les fortes augmentations du coût de la vie conjuguées à la faiblesse de la demande extérieure et au resserrement des conditions financières mondiales ont freiné la reprise post-COVID dans de nombreux pays. Les tensions sur les prix des denrées alimentaires, déjà importantes avant la pandémie, se sont encore intensifiées en raison des aléas climatiques, des perturbations de l'approvisionnement aggravées par le conflit entre l'Ukraine et la Russie.

La précarité des situations budgétaires due à la pandémie a persisté et la dette publique était supérieure à 60 % du PIB dans près de la moitié des économies de la région subsaharienne. La viabilité de la dette s'est encore détériorée dans de nombreux pays non producteurs de pétrole, entraînant une hausse des coûts d'emprunt, des sorties de capitaux et une dégradation de la cote de crédit.

Dans les pays membres du Fonds de Solidarité Africain, le taux moyen de croissance estimé s'établit à 4,1% en 2022 alors que selon le rapport Performances et perspectives macroéconomiques du Groupe de la Banque Africaine de Développement, le taux moyen de croissance serait de 3,6% pour toute l'Afrique. Globalement, les pays membres du Fonds réaliseraient donc une performance économique supérieure à la moyenne africaine.

Au sein des pays membres, les taux de croissance économique de l'année 2022 devraient varier entre 1,5% (Centrafrique) et 6% (Rwanda), en passant par 5,8% (Île Maurice), 5,7% (Bénin et Côte d'Ivoire) et 5% (Niger).

¹ <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2023/01/31/world-economic-outlook-update-january-2023>

L'évolution des taux de croissance entre 2020 et 2023 des pays membres du Fonds de Solidarité Africain se présente comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous. Les données des années 2020 et 2021 sont réelles, celles de 2022 sont des estimations alors que celles de 2023 sont des prévisions.

Tableau 1 : Taux de croissance dans les pays membres

Année	Bénin	Burkina Faso	Burundi	Centrafrique	Côte d'Ivoire	Gabon	Guinée	Guinée-Bissau
2020	3,80%	1,90%	0,30%	1,00%	2,00%	-1,80%	4,90%	1,50%
2021	7,20%	6,90%	1,80%	1,00%	7,00%	1,50%	3,90%	5,00%
2022 (e)	5,67%	4,30%	2,10%	1,50%	5,79%	2,70%	4,60%	3,50%
2023 (p)	6,20%	5,00%	3,00%	3,00%	6,80%	3,00%	5,30%	4,50%

Année	Ile Maurice	Mali	Mauritanie	Niger	Rwanda	Sénégal	Tchad	Togo
2020	-14,60%	-1,20%	-0,90%	3,60%	-3,40%	1,30%	-1,60%	1,80%
2021	3,60%	3,10%	2,40%	1,40%	10,90%	6,10%	-1,20%	5,30%
2022 (e)	5,80%	1,80%	4,00%	5,00%	6,00%	4,80%	3,10%	4,80%
2023 (p)	5,50%	4,00%	5,10%	7,10%	6,70%	8,00%	3,30%	5,60%

4

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

4.1. INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2022

4.1.1 Bilan des approbations et répartition par pays

En 2022, quatre-vingt-sept (87) demandes de garanties ont été approuvées pour un montant total de 741 770 563 637 FCFA contre 131 113 132 258 FCFA en 2021, soit une hausse de 465%. Le tableau ci-après donne le détail par pays :

Tableau 2: Répartition des approbations en garantie par pays membre en 2022

N°	Pays	Nombre de dossiers	Montants Garantis (Millions de FCFA)	Financements mobilisés (Millions de FCFA)	Quotité moyenne de Garantie / pays
1	Bénin	8	38 734	64 978	5,22%
2	Burkina Faso	10	62 101	97 306	8,37%
3	Gabon	2	42 031	52 308	5,67%
4	Mali	15	338 029	462 648	45,57%
5	Maurice	5	24 960	25 181	3,36%
6	Mauritanie	1	7 871	9 839	1,06%
7	Niger	6	23 327	30 776	3,14%
8	RCI	8	37 195	57 976	5,01%
9	Rwanda	12	12 856	21 120	1,73%
10	Sénégal	11	131 241	148 556	17,69%
11	Tchad	2	5 079	7 079	0,68%
12	Togo	7	18 346	33 384	2,47%
Total		87	741 771	1 011 151	100%

Le niveau d'approbation affiche une forte amélioration de 465 % par rapport aux approbations réalisées en 2021. En valeur nominale, les interventions du FSA en garantie ont augmenté de 610 657 millions de FCFA de 2021 à 2022.

Ces approbations en garanties ont permis de mobiliser des financements de l'ordre de 1 011 milliards de FCFA, soit un taux moyen de garantie de 73,36 %.

Les projets approuvés au cours de l'année sous revue sont implantés dans douze (12) pays membres du FSA comme mentionné dans le tableau cidessus. Plusieurs raisons expliquent la forte performance enregistrée, à savoir, entre autres :

(I) La mise en œuvre satisfaisante du Plan NEW FRONTIER 2025

Le PDSMT 2021-2025, dénommé « Plan New Frontier 2025 », a pour principale ambition de placer le FSA parmi les institutions panafricaines de référence et d'affermir son positionnement unique dans un marché de la garantie de plus en plus concurrentiel. Le taux moyen d'exécution de ce Plan ressort à 51% après deux (2) années de mise en œuvre sur une durée totale de cinq (5) ans. Par ailleurs, il est à signaler un fort intérêt du FSA pour des projets intégrateurs au niveau de l'Union Africaine (UA).

(II) Le renforcement des équipes opérationnelles

Déjà entamé au cours de l'exercice 2021, en exécution du PLAN NEW FRONTIER 2025, le renforcement des équipes opérationnelles s'est poursuivi en 2022. Ainsi, cinq (5) Cadres Supérieurs ont rejoint l'équipe de la Direction des Opérations et des Projets (DOP), en qualité de Chargés d'Affaires, en 2022. Ces nouvelles recrues, tout en renforçant l'équipe de la DOP, augmentent ainsi ses capacités d'analyse et d'évaluation des projets et opérations, de promotion du Fonds dans les Etats membres et de diversification de ses produits opérationnels.

(III) La montée en puissance du nouveau produit opérationnel dénommé «La Garantie Grands Comptes»

Pour aider les Banques et Etablissements Financiers à faire face aux exigences prudentielles relatives au ratio de division des risques édicté par les régulateurs, le Fonds de Solidarité Africain a développé le produit « La Garantie Grands Comptes » pour répondre à cette problématique des banques.

Ainsi, plusieurs banques qui étaient confrontées au dépassement de la limite prudentielle sur certains engagements, ont sollicité le FSA en 2022 pour gérer cette contrainte.

Les perspectives sont bonnes pour « La Garantie Grands Comptes » surtout que le ratio de division des risques passera de la norme de 35% des Fonds Propres Effectifs à une limite de 25% des Fonds Propres Effectifs en 2023 dans les zones UEMOA et CEMAC.

(IV) L'organisation de missions de haut niveau par le FSA

Sur l'année 2022, outre les missions de prospection et de promotion exécutées par les équipes opérationnelles, le Directeur Général du FSA, accompagné de plusieurs Directeurs et Cadres du Fonds, a personnellement conduit des missions de haut niveau en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Guinée, etc.

L'objectif visé par ces missions est d'imprimer la présence du FSA dans les Etats visités, avec des séances de travail menées avec l'ensemble des acteurs du financement, notamment les Banques et Etablissements Financiers, les plus Hautes Autorités et les Organisations professionnelles du secteur privé.

Au cours de ces missions, de nombreux forums ont été organisés en partenariat et au profit de tous les acteurs intervenant dans le circuit du financement des entreprises de ces Etats avec une participation massive des entreprises, bénéficiaires des interventions du Fonds. Il en a résulté un regain d'activités pour le FSA, mais aussi la signature de nombreux accords de partenariat et de collaboration avec les Chambres de Commerce, les organisations patronales ainsi que les Institutions Internationales.

(V) La signature de nombreux accords de partenariat à impact opérationnel

Au cours de l'année 2022, le FSA a signé une trentaine d'accords-cadres de partenariat au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Ile Maurice, en Mauritanie et au Sénégal, avec divers partenaires dont :

- Des Banques et Etablissements Financiers ;
- Des Institutions sous-régionales, régionales et internationales ;
- Des Ministères en charge de l'industrie et des PME ;
- Des Fonds nationaux de garantie ;
- Des organisations patronales et des chambres de commerce ;
- Des Apporteurs d'affaires.

4.1.2 Répartition sectorielle des Interventions en garantie

La répartition sectorielle des approbations est présentée ci-après :

Tableau 3 : Répartition des approbations en garantie par secteur d'activité en 2022

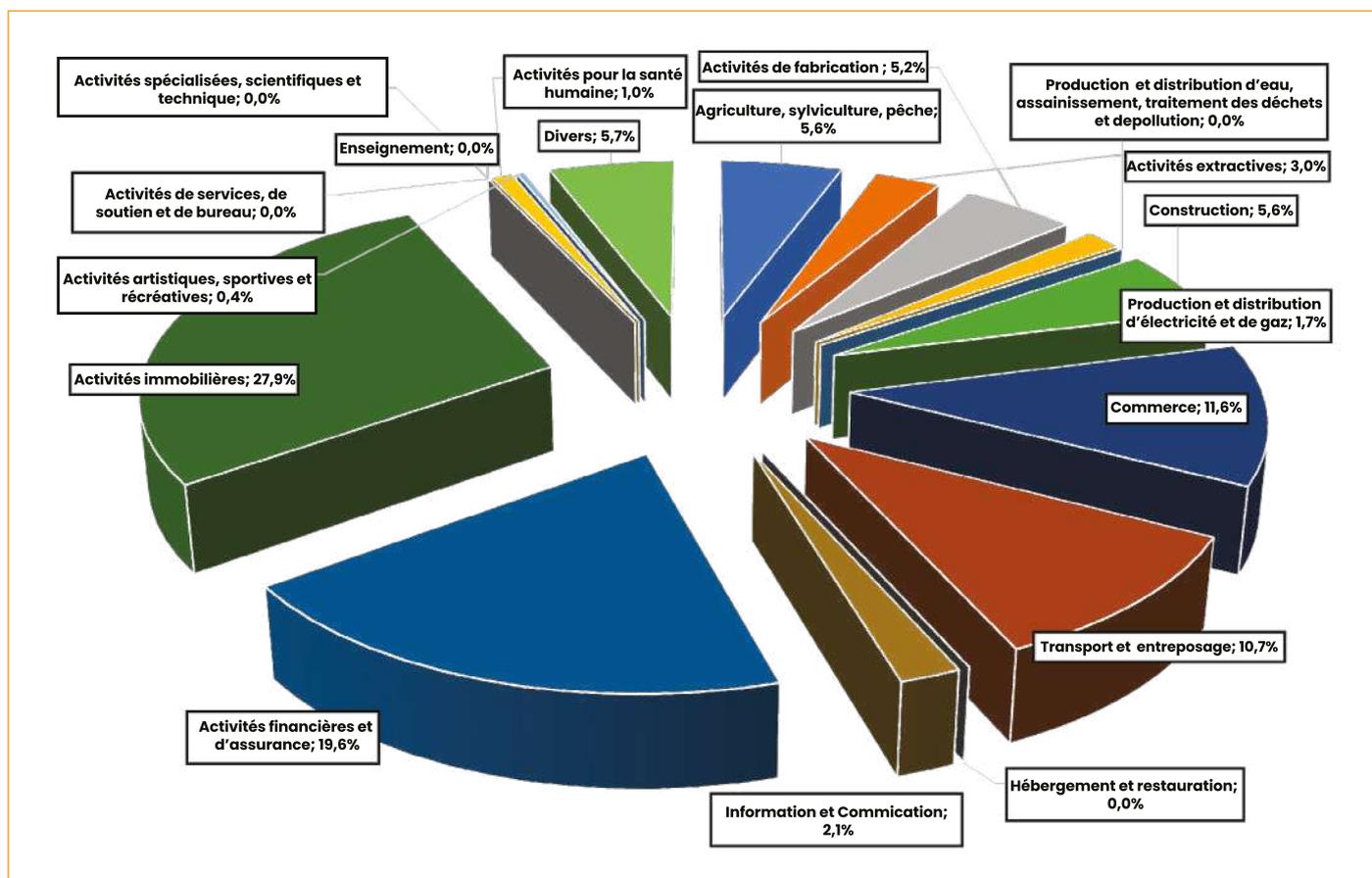
N°	Secteurs	Garanties FSA (Millions FCFA)	Taux de Garantie / secteurs
1	Agriculture, sylviculture, pêche	41 254	5,6%
2	Activités extractives	22 268	3,0%
3	Activités de fabrication	38 780	5,2%
4	Production et distribution d'électricité et de gaz	12 371	1,7%
5	Construction	41 386	5,6%
6	Commerce	85 893	11,6%
7	Transport et entreposage	79 444	10,7%
8	Activités immobilières	207 298	27,9%
9	Information et Communication	15 270	2,1%
10	Activités financières et d'assurance	145 518	19,6%
11	Activités pour la santé humaine	7 072	1,0%
12	Activités artistiques, sportives et récréatives	2 750	0,4%
13	Divers	42 468	5,7%
Total		741 771	100,0%

Le secteur des Activités immobilières est celui qui a le plus bénéficié des interventions en garantie du FSA avec 27,9 % du montant global des interventions en 2022 comparativement à l'année 2021 où ce fut le secteur de la Construction avec 20 %. Le secteur des Activités immobilières est suivi de celui des Activités financières et d'assurance avec plus de 19 % et de celui du Commerce avec 11,6 %.

Ces niveaux de réalisation concernant les secteurs de l'Immobilier et de la construction s'inscrivent dans les priorités du FSA conformément à l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Ces chiffres confirment l'intérêt du FSA de non seulement contribuer à la résolution de la problématique de l'insuffisance des logements et du financement des PME dans ses Etats membres mais aussi d'accompagner le développement du secteur de l'immobilier.

Le graphique ci-dessous affiche la répartition sectorielle des approbations en garantie :

Graphique 1 : La répartition sectorielle des approbations en garantie



4.2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2022

4.2.1. Garantie

Au 31 décembre 2022, le cumul des approbations de garanties s'élève à 1 526,6 milliards de FCFA, en faveur de 560 projets et/ou opérations réalisés dans quatorze (14) des seize (16) Etats membres actuels du Fonds contre 763,9 milliards de FCFA, soit une augmentation d'environ 100 %. Ces interventions du Fonds ont permis la mobilisation de financements à hauteur de 2 504,5 milliards de FCFA.

a) Répartition par État membre

Le montant cumulé des approbations de garanties se répartit comme suit entre les Etats membres du FSA :

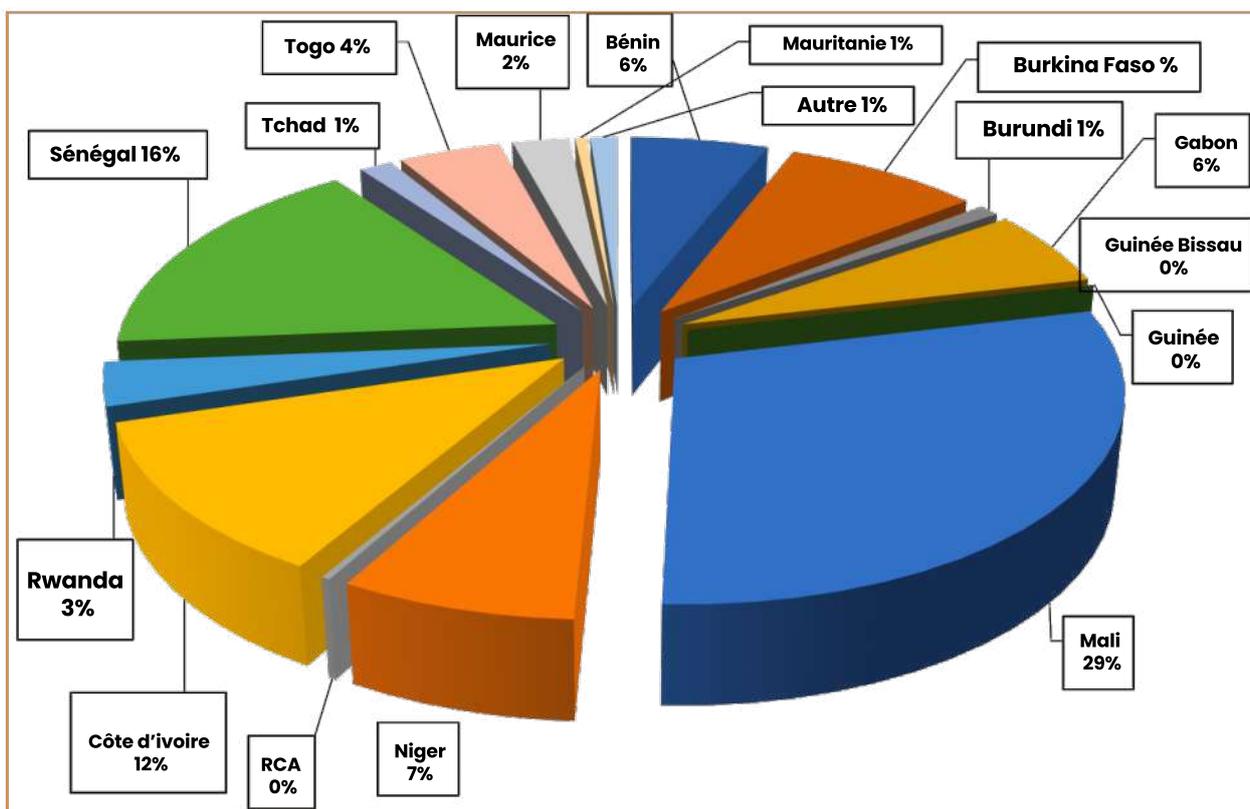
Tableau 4 : Répartition cumulée des approbations de garanties par Etat membre

N°	Pays	Garanties FSA (Millions de FCFA)	Taux de Garantie / pays
1	Bénin	90 105	6%
2	Burkina Faso	129 194	8%
3	Burundi	13 831	1%
4	Gabon	91 140	6%
5	Guinée	-	-
6	Guinée Bissau	-	-
7	Mali	449 525	29%
8	Niger	112 175	7%
9	Centrafrique	4 242	0%
10	Côte d'Ivoire	182 196	12%
11	Rwanda	51 916	3%
12	Sénégal	250 350	16%
13	Tchad	21 442	1%
14	Togo	67 409	4%
15	Maurice	37 486	2%
16	Mauritanie	7 871	1%
17	Autres	17 672	1%
Total		1 526 554	100%

A fin 2022, le Mali accumule la plus grande part du montant global approuvé, soit 29 %, suivi du Sénégal avec 16 % et de la Côte d'Ivoire pour une proportion de 12 %. Comparativement à l'année 2021, le trio de tête était conduit par la Côte d'Ivoire avec un taux de 19 %, suivi du Sénégal avec 16 % et du Mali à hauteur de 12 %.

Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations de garanties par Etat membre :

Graphique 2 : Répartition des approbations cumulées par Etat membre



b) Répartition par secteur d'activité

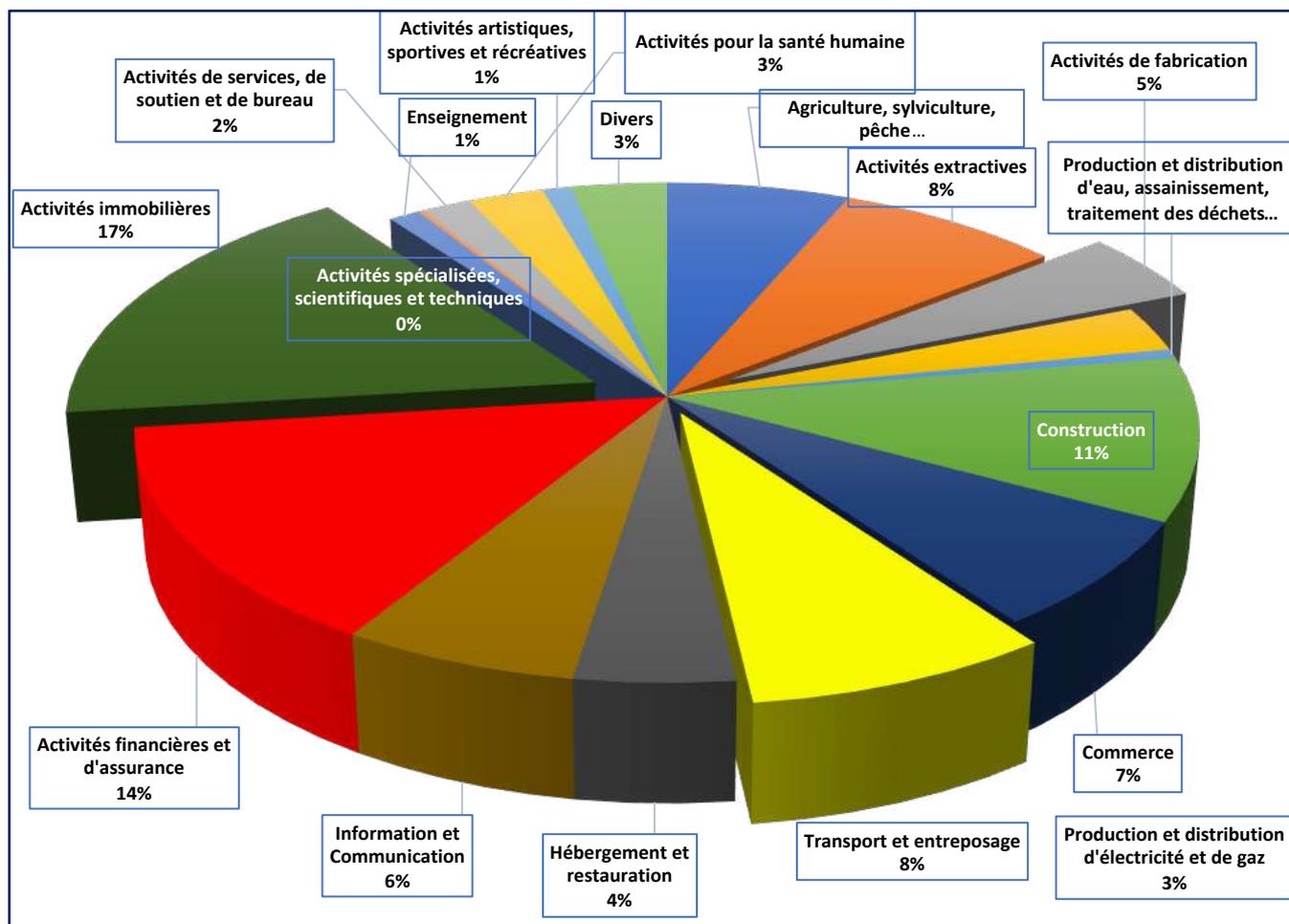
Les approbations cumulées des interventions du Fonds en garanties concernent les secteurs d'activités suivants :

Tableau 5 : Répartition cumulée des approbations par secteur d'activité

N°	Secteurs	Interventions du FSA (Millions de F CFA)	Taux de Garantie / secteurs
1	Agriculture, sylviculture, pêche	97 377	6%
2	Activités extractives	120 208	8%
3	Activités de fabrication	70 233	5%
4	Production et distribution d'électricité et de gaz	44 827	3%
5	Production et distribution d'eau, assainissement, traitement des déchets	9 120	1%
6	Construction	160 723	11%
7	Commerce	109 349	7%
8	Transport et entreposage	123 856	8%
9	Hébergement et restauration	65 185	4%
10	Information et Communication	96 342	6%
11	Activités financières et d'assurance	217 792	14%
12	Activités immobilières	259 428	17%
13	Enseignement	16 530	1%
14	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	3 258	0%
15	Activités de services, de soutien et de bureau	25 766	2%
16	Activités pour la santé humaine	40 325	3%
17	Activités artistiques, sportives et récréatives	15 206	1%
18	Divers	51 030	3%
Total		1 526 554	100%

A fin 2022, le secteur des Activités immobilières cumule la plus grande part des interventions du FSA, soit 17 %. Il est suivi du secteur des Activités financières et d'assurance à hauteur de 14 % ainsi que de celui de la Construction avec 11 %. Le graphique ci-dessous affiche la répartition cumulée des approbations par secteur d'activité :

Graphique 3 : Répartition des approbations cumulées par secteur



4.2.2. Bonification de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2022, le cumul des bonifications accordées par le FSA s'élève à 19 415 886 358 FCFA en faveur de 88 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont permis de mobiliser des financements d'un montant total de 375 296 249 345 FCFA.

a) Répartition par État

La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par pays membre se présente comme suit :

Tableau 6 : Répartition cumulées des bonifications accordées par pays membre

Etat Bénéficiaire	Montant Financement (en FCFA)	Montant Bonification (en FCFA)	Taux de Bonification/pays
Bénin	44 488 000 000	3 380 625 000	17%
Burkina Faso	30 863 245 000	1 757 600 000	9%
Burundi	20 080 622 296	1 401 500 000	7%
Mali	63 960 546 974	2 389 488 160	12%
Maurice	16 216 354 500	487 000 000	3%
Niger	63 540 500 000	4 635 349 781	24%
Côte d'Ivoire	8 930 000 000	449 281 250	2%
Rwanda	4 955 295 088	390 000 000	2%
Sénégal	21 985 547 514	1 141 878 000	6%
Tchad	90 576 137 973	2 759 664 167	14%
Togo	9 700 000 000	623 500 000	3%
TOTAL	375 296 249 345	19 415 886 358	100%

b) Répartition par secteur d'activité

Ces interventions globales se répartissent entre les secteurs suivants :

Tableau 7 : Répartition cumulées des bonifications accordées par secteur d'activité

Secteurs	Bonification FSA (Millions de FCFA)	Taux de Bonification/ secteurs
Activités extractives	4 795	25%
Production et distribution d'électricité et de gaz	3 921	20%
Construction	8 276	43%
Commerce	101	1%
Transports et entreposage	23	0%
Hébergement et restauration	1 155	6%
Information et communication	875	5%
Activités pour la santé humaine	269	1%
Total	19 415	100%

4.2.3. Refinancement

Le montant cumulé des refinancements accordés par le Fonds, au 31 décembre 2022, s'élève à 12 379 967 208 FCFA. Ces refinancements ont permis de rendre possible, le remboursement régulier des concours de l'ordre de 48 315 713 586 FCFA, dans les Etats membres suivants : Burkina Faso, Burundi, Niger, Rwanda et Sénégal. La répartition par pays est donnée ci-dessous :

Tableau 8 : Répartition cumulée des refinancements accordés

Pays	Montant Financement (a) en FCFA	Montant Refinancement (b) en FCFA	Taux moyen de Refinancement (b/a)	Part des Refinancements / Pays
Burkina Faso	7 802 910 000	4 235 630 000	54,3%	34,2%
Burundi	722 500 000	188 000 000	26,0%	1,5%
NIGER	3 536 845 283	1 887 291 643	53,4%	15,2%
Rwanda	22 759 082 303	5 569 045 565	24,5%	45,0%
SENEGAL	13 494 376 000	500 000 000	3,7%	4,0%
Total	48 315 713 586	12 379 967 208	25,6%	100%

Ces opérations ont concerné les secteurs suivants :

Tableau 9 : Répartition cumulée des refinancements accordés par secteur d'activité

Secteurs	Refinancement (Millions de FCFA)	Taux de Refinancement / secteurs
Agriculture, sylviculture, pêche	80	1%
Production et distribution d'électricité et de gaz	1 343	11%
Construction	337	3%
Commerce	1 004	8%
Transports et entreposage	3 236	26%
Hébergement et restauration	2 980	24%
Activités financières et d'assurance	1 781	14%
Enseignement	805	7%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	78	1%
Activités pour la santé humaine	735	6%
Total	12 379	100%

4.3. ÉTAT DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2022

4.3.1. Contexte

Conformément à la Résolution n° 225/SEP/CD73 du 28 juin 2007 ayant institué un système de cotation du portefeuille du Fonds de Solidarité Africain et à celle n° 293/CD77 du 06 mai 2009 établissant sa périodicité annuelle, il a été procédé à la cotation du portefeuille des engagements du FSA au 31 décembre 2022.

Le processus de cotation du portefeuille est essentiellement fondé sur :

- L'appréciation de la qualité des risques faite par les Bailleurs ainsi que les Arrangeurs des opérations de levée de ressources sur le Marché financier par le billet de la collecte semestrielle des Fiches de suivi des risques ;
- L'historique de remboursements des concours appréciés par la collecte de leurs encours mensuels courant les douze derniers mois ;
- L'état des dossiers préoccupants tenu mensuellement par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques (DAJR) ;
- Les appels de garantie enregistrés courant la période concernée ;
- Les informations collectées dans le cadre des supervisions des projets sur site ; et
- Toutes autres informations captées lors des échanges intervenus entre les Chargés des dossiers et leurs points focaux.

La cotation a porté sur les dossiers enregistrant des encours réels en garantie et des créances nées du refinancement. A l'issue du processus, les différents projets sont classés en catégories de risque ci-après :

- A = Bon risque
- B = Risque modéré,
- C = Risque élevé,
- D = Risque très élevé.

Les risques sont donc catégorisés suivant les hypothèses de base ci-après :

- Risques notés A

- Risques qualifiés de «très faibles» et «faibles» par les Bailleurs de fonds ou les SGI ;
- Risques sur des financements en faveur des Banques, des Etablissements financiers et des Institutions de micro finance, sauf appréciations contraires du Bailleur en ce qui concerne les Institutions de micro finance ;
- Risques sur des engagements mis en place au cours de l'année et sur les projets en cours d'exécution pour lesquels aucune difficulté n'est signalée ;

- Risques notés B

- Risques qualifiés de «modéré» par les Bailleurs de fonds ou les SGI ;
- Risques sur les projets qui sont dans des pays à risque politique bien que la garantie du FSA ne couvre pas les risques politiques.

- Risques notés C

- Risques qualifiés de «élevé» par les Bailleurs de fonds ou les SGI.

- Risques notés D

- Risques qualifiés de «très élevé» par les Bailleurs de fonds ou les SGI

Les expositions des catégories «A» et «B» sont ensemble qualifiées de «Bons risques». Celles des catégories «C» et «D» sont ensemble qualifiées de «Mauvais risques».

4.3.2. Résultat de la cotation

Les dossiers ayant fait l'objet de cotation totalisent un encours global de 236 milliards de FCFA, dont environ 213,2 milliards de FCFA d'encours réel (208,9 milliards de FCFA des engagements en garantie et 4,3 milliards de FCFA en refinancement).

Au 31 décembre 2022, la cotation du portefeuille a donné le résultat ci-après :

- Les dossiers cotés «A» totalisent un encours de 205,38 milliards de FCFA (contre 108,4 milliards FCFA au 31/12/2021) et représentent 87,02% de l'encours réel global contre 83,12 % une année auparavant) ;
- Ils sont prépondérants dans le portefeuille et sont au nombre de soixantedix-huit (78) sur un total de cent vingt-huit (128) dossiers cotés ;
- Les dossiers notés «B» cumulent un encours réel de 15,81 milliards de FCFA (contre 13,7 milliards de FCFA au 31/12/2021), soit 6,69% de l'encours réel global. Ils constituent, au total, vingt-six (26) dossiers ;
- Les dossiers ayant une cotation «C» totalisent un encours réel de 4,34 milliards de FCFA (contre 8,2 milliards de FCFA au 31/12/2021), soit 1,83% de l'encours réel global et concernent douze (12) dossiers en portefeuille. ;
- Les dossiers notés «D» agrègent un encours réel de 8,7 milliards de FCFA (contre 8,2 milliards FCFA au 31/12/2021), soit 3,68% de l'encours réel global pour douze (12) dossiers ;
- Les dossiers des catégories «A» et «B» qui sont caractéristiques des «Bons risques» représentent cumulativement 93,71% du portefeuille total coté.

Sur les trois (3) dernières années, la proportion de chaque catégorie de dossiers par rapport à l'encours du portefeuille figure dans le tableau ci- après :

Tableau 10 : Evolution de la qualité du risque sur les trois (3) dernières années

Catégorie de Risques	Déc-20	Déc. 2021	Déc.-22	Variation
				Déc. 2021/Déc. 2022
A	79,27%	83,12%	87,02%	4,69%
B	11,08%	10,57%	6,69%	-36,7%
Bons risques	90,35%	93,69%	93,71%	0,021%
C	8,63%	6,31%	1,83%	-70,9%
D	1,02%	0,00%	3,68%	3,86%
Mauvais risques	9,65%	6,31%	5,51%	-12,6%

Il est observé sur les trois (3) années antérieures, une hausse consécutive des «Bons risques» et leur maîtrise au-dessus des 93% des expositions globales contre une baisse continue des «Mauvais risques».

Cette tendance conforte l'efficacité du dispositif de gestion des risques en vigueur à ce jour au FSA.

4.3.3. Taux de sinistralité du portefeuille au 31/12/2022

Le portefeuille du Fonds a maintenu, courant l'exercice 2022, sa bonne qualité. La sinistralité du portefeuille reste maîtrisée à un taux satisfaisant de 1,8 %, bien inférieur à celui de 5 % réglementaire. Cette tendance va se renforcer avec le déploiement du progiciel de gestion intégrée des risques prévu courant le 2ème trimestre de l'année 2023. Cet outil permettra d'affiner la sélection et le suivi des contreparties.

Par ailleurs, le renforcement prévu de la Direction des Affaires Juridiques et des Risques (DAJR) par le recrutement de nouveaux Analystes risques contribuera, sans doute, à l'amélioration continue du dispositif déjà en vigueur par la capitalisation de leurs expériences en matière de gestion des risques.

Enfin, tous les dossiers cotés « C et D » feront l'objet d'un suivi particulier courant l'exercice 2023. Des contacts permanents seront maintenus avec les points focaux (Séance de travail, mission sur site...) en vue des propositions des actions visant leur régularisation.

5.1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DÉCISION

Au cours de l'exercice 2022, le Fonds de Solidarité Africain a tenu les sessions de ses différents organes de décision dans un environnement marqué par une reprise progressive des activités économiques après l'une des pires récessions enregistrées depuis plus d'un demi-siècle, soutenue, entre autres, par la levée des restrictions induites par la pandémie de COVID-19. Cependant, ce soupir de soulagement mondial est contrasté par les conséquences néfastes de la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Aussi, toutes les sessions des organes ontelles eu lieu en présentiel.

5.1.1. Conseil des Gouverneurs

Le Conseil des Gouverneurs du FSA a tenu sa lère session ordinaire à Bujumbura au Burundi le 28 juin 2022. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour de cette lère session ordinaire étaient les suivants :

- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ;
- Nomination des Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration du Fonds de Solidarité Africain ;
- Examen de la note relative à l'élargissement de la base actionnariale du Fonds de Solidarité Africain ;
- Approbation des demandes d'adhésion de nouveaux Etats membres ;
- Mise en œuvre de la décision n°06/AG/XII/2021 relative à l'apurement des arriérés du capital appelé et des contributions au Fonds Spécial de Bonification.

Le Conseil des Gouverneurs a eu également à prendre note des rapports du Conseil d'Administration sur la libération du capital appelé et des contributions au Fonds Spécial de Bonification au 31 mars 2022 ainsi que sur l'évolution du processus d'adhésion des nouveaux Etats membres.

5.1.2. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a, au cours de l'exercice 2022, tenu ses deux (2) sessions ordinaires.

5.1.3. Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

a) Comité Supérieur d'Intervention

Le Comité Supérieur d'Intervention (CSI) exerce les prérogatives du Conseil d'Administration en matière d'intervention pour tous les dossiers dont le montant est supérieur à 500 millions de FCFA.

Pendant l'exercice 2022, le Comité Supérieur d'Intervention a tenu six (6) sessions.

b) Comité d'Audit

Le Comité d'Audit s'est réuni régulièrement, en prélude aux deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration les 22 mars 2022 et 14 novembre 2022.

c) Comité des Risques

Le Comité des Risques s'est réuni régulièrement, en marge des deux (2) sessions ordinaires du Conseil d'Administration les 22 mars 2022 et 14 novembre 2022.

5.1.4. Comités Internes à la Direction Générale

Plusieurs Comités tels que prévus par le Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières du Fonds, ont tenu leurs réunions au cours l'exercice 2022 sous l'autorité du Directeur Général. Il s'agit notamment des Comités suivants :

- **Le Comité de Direction Restreint** : Le Comité statue sur le fonctionnement de l'Institution. Outre le suivi de la mise en oeuvre du PDSMT 2021-2025, dénommé « Plan New Frontier 2025 », le Comité de Direction Restreint, composé de tous les Directeurs Centraux et Directeurs, effectue le contrôle des tâches des Directions, et maintient un cadre de concertation et de coordination permanente.
- **Le Comité des Interventions** : Il se réunit à l'initiative de la Direction des Opérations et des Projets pour examiner les projets des dossiers de demande d'intervention. Le Comité des Interventions s'est réuni au cours de l'exercice 2022 à 53 reprises.

- **Le Comité Interne des Risques** : Il examine notamment l'état du portefeuille des engagements présentés par la Direction des Affaires Juridiques et des Risques. Il se tient à la fin de chaque semestre. Les deux (2) réunions semestrielles se sont régulièrement tenues.
- **Le Comité Restreint de Suivi des Risques**, se réunit trimestriellement et a pour attribution l'examen de l'évolution des approbations, leur mise en place et le suivi du niveau d'exécution des projets et des recouvrements. Il s'est réuni quatre (4) fois au cours de l'exercice 2022.
- **Le Comité de Trésorerie** : Il se tient régulièrement sur proposition du Directeur des Finances et de la Comptabilité, pour examiner l'état de la trésorerie de l'Institution.
- **Le Comité d'achats** : Ses réunions ont lieu à l'occasion des achats de montant supérieur à 20 000 000 FCFA et inférieur à 100 000 000 FCFA. Il s'est réuni six (6) fois au cours de l'année 2022.
- **Le Comité d'appel d'offres** : Ses attributions portent sur la sélection des prestataires des services et des acquisitions des biens dont le montant est supérieur à 100 000 000 FCFA. Il est composé, outre les membres du Comité d'achats, du président du Conseil d'Administration et de deux (2) Administrateurs. Il s'est réuni une (1) fois cours de l'année 2022, pour sélectionner les entrepreneurs chargés de la construction des bureaux annexes.
- **Le Comité informatique**: Il est convoqué par le Directeur Général, à l'initiative de la Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information. Il a tenu quatre (4) réunions au cours de l'année 2022, sur divers sujets touchant aux aspects informatiques au regard de la profonde dynamique d'automatisation des procédures engagée par le Fonds.

5.2. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

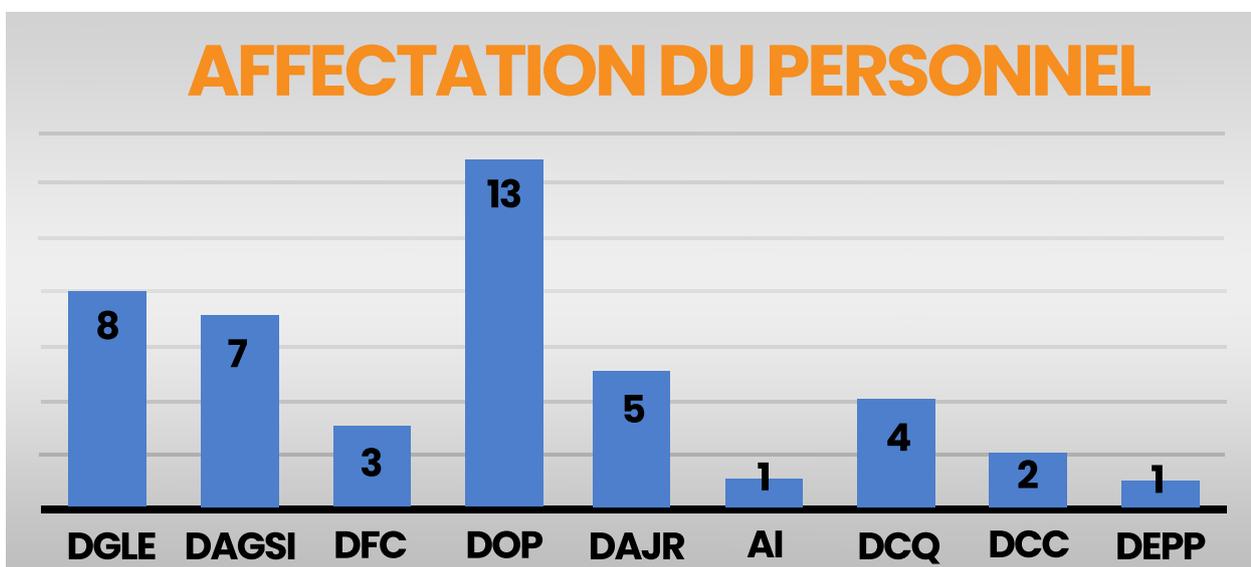
Le Fonds a connu le départ à la retraite en 2022 d'un agent et enregistré la prise de fonction de huit (8) cadres supérieurs.

Au 31 décembre 2022, l'effectif du personnel du Fonds s'établit à 44 personnes dont 31 cadres, 08 agents de collaboration et 5 agents d'exécution. Ce personnel est affecté dans les différentes directions ainsi qu'il suit :

- Direction Générale : 08 (incluant 1 Chef de Mission Résidente et 2 Directeurs Centraux)
- Direction de l'Administration Générale et du Système d'Information : 07
- Direction des Finances et de la Comptabilité : 03
- Direction des Opérations et des Projets : 13
- Direction des Affaires Juridiques et des Risques : 05
- Audit Interne : 01
- Direction des Contrôles et de la Qualité : 04
- Direction de la Coopération et de la Communication : 02
- Direction des Etudes, de la Planification et de la Prospective : 01

Le graphique ci-dessous affiche la répartition du personnel du Fonds par direction :

Graphique 4 : Répartition du personnel par direction



6

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2022

6.1. APERÇU DES COMPTES

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 clôturent le 44ème exercice social du Fonds de Solidarité Africain avec un total bilan de 140,5 milliards de FCFA contre 127,5 milliards de FCFA l'exercice précédent, soit une hausse de 10,2 % et un résultat net bénéficiaire de 1,7 milliards de FCFA contre 1,5 milliards de FCFA à fin 2021, soit une hausse de 189,9 millions de FCFA (+12,57 %).

D'une année à l'autre, le total des produits passe de 7 894 708 176 FCFA au 31/12/2021 à 8 816 054 389 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse de 921 346 213 FCFA (+11,67 %).

Les produits opérationnels passent de 3 229 506 039 FCFA au 31/12/2021 à 4 908 561 036 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse de 1 679 054 997 FCFA (+51,99 %) et les produits financiers de 2 182 602 867 FCFA à 3 143 420 944 FCFA, soit une augmentation de 960 818 077 FCFA (+44,02 %) tandis que les frais généraux d'exploitation ressortent à 3 306 627 241 FCFA au 31/12/2022 contre 2 409 874 332 FCFA au 31/12/2021 soit une hausse de 896 752 909 FCFA (+37,21 %). Il ressort que les produits opérationnels (qui s'établissent à 4 908 561 036 FCFA) couvrent à eux seuls largement les frais généraux d'exploitation.

Le produit net bancaire qui était de 4 897 228 698 FCFA en 2021 passe à 7 461 914 239 FCFA en 2022, soit une augmentation de 2 564 685 541 FCFA (+52,37 %). Avec des charges d'exploitation qui totalisent un montant de 4 265 259 948 FCFA, il en ressort un coefficient d'exploitation de 0,57 pour une norme maximale de 1 et contre un coefficient d'exploitation de 0,64 en 2021, soit une amélioration de 12,49 %.

Le niveau du coefficient d'exploitation (0,57) traduit le fait que la richesse créée a permis de couvrir nettement les charges d'exploitation.

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice 2022 ressort positif pour un montant de 4 663 694 120 FCFA. Il enregistre une hausse de 1 690 533 378 FCFA par rapport à son niveau de 2021 où il était à 2 973 160 742 FCFA, soit +56,86% d'augmentation.

Le résultat d'exploitation au 31/12/2022 est de 1 333 965 604 FCFA contre 887 518 186 FCFA au 31/12/2021, soit une hausse de 446 447 418 FCFA (+50,30 %). Cette hausse résulte de l'effet conjugué d'une part, de l'accroissement important du volume d'activités dont les réalisations ont largement dépassé les prévisions (512 %) ce qui a nettement augmenté les produits opérationnels de 1 679 054 997 (+51,99 %) et d'autre part, par une activité financière riche en 2022 avec des placements additionnels de plus de 5,5 milliards de FCFA et une amélioration des taux d'intérêts, le tout ayant permis ainsi une augmentation des produits financiers de 960 millions de FCFA (+44,02 %) par rapport à l'année 2021.

Le résultat exceptionnel s'établit à 366 397 895 FCFA au 31/12/2022 et s'explique par des produits exceptionnels plus importants que les charges exceptionnelles.

Le résultat net de l'exercice s'établit ainsi à 1 700 363 499 FCFA contre 1 510 445 918 FCFA une année auparavant, soit une hausse de 189 917 581 FCFA (+12,57 %).

S'agissant de la structure du bilan en grandes masses, l'actif se compose des valeurs réalisables et disponibles nettes pour 54 042 135 288 FCFA (38,44 % du total bilan), des valeurs immobilisées nettes pour 6 753 452 465 FCFA (4,80 % du total bilan) et de la créance sur les Actionnaires pour 79 797 523 414 FCFA (56,76 % du total bilan) correspondant au capital appelé non libéré et aux créances sur les Etats actionnaires au titre du Fonds Spécial de Bonification (FSB).

Quant au passif, il se compose des autres passifs et assimilés pour 6 066 987 722 FCFA (4,32 % du total bilan), des fonds propres pour 54 728 559 801 FCFA (38,93 % du total bilan) et des contreparties de la créance sur les actionnaires (56,76 % du total bilan) pour 79 797 563 656 FCFA sur le capital et sur le FSB.

6.2. À L'ACTIF DU BILAN

Les valeurs réalisables et disponibles nettes sont composées des opérations de trésorerie et opérations interbancaires, des créances sur la clientèle, des opérations sur titres et opérations diverses. Elles se détaillent comme suit :

- Les opérations de trésorerie passent de 32 556 003 644 FCFA au 31/12/2021 à 38 965 332 793 FCFA au 31/12/2022, soit une augmentation nette de 6 409 329 149 FCFA en valeur absolue et de 19,69% en valeur relative. Cette hausse s'explique principalement par l'effet des encaissements (au titre des libérations du capital et FSB et au titre des recouvrements des créances) nettement supérieur à celui des décaissements (au titre des paiements des appels de garantie et refinancement, des prises de participation et des dépenses de fonctionnement et d'équipement).

Les principaux encaissements enregistrés qui ont servi à augmenter directement les placements concernent les libérations du capital pour 4 292 750 040 FCFA et les libérations sur le FSB pour 832 119 896 FCFA.

Quant aux encaissements liés aux revenus opérationnels et financiers, ils ont servi à couvrir l'exploitation, à payer les appels de garantie et l'excédent a servi au renforcement des placements.

- Les opérations avec la clientèle qui se composent des créances saines et des créances en souffrance passent de 5 178 871 261 FCFA (en montant net) au 31/12/2021 à 4 830 623 144 FCFA au 31/12/2022, soit une baisse de 348 248 117 FCFA (-6,72 %). Cette baisse s'explique principalement par l'effet négatif du provisionnement de 1 036 147 853 FCFA et l'effet positif des appels de garantie payés pour 672 961 500 FCFA qui viennent augmenter le niveau des créances sur la clientèle.
- Les opérations sur titres et opérations diverses totalisent un montant de 10 246 179 351 FCFA au 31/12/2022 contre 9 281 735 470 FCFA au 31/12/2021, soit une hausse nette de 964 443 881 FCFA (+10,39 %) qui s'explique principalement par la hausse du compte de recouvrement qui comporte les montants des commissions et intérêts facturés non encore recouverts.
- Les valeurs immobilisées nettes passent de 6 587 540 071 FCFA en 2021 à 6 753 452 465 FCFA en 2022, soit une hausse nette de 165 912 394 FCFA (+2,52 %). Cette hausse nette s'explique par l'effet des nouvelles acquisitions.
- La créance sur les Actionnaires au titre du capital appelé non libéré passe de 56 945 217 617 FCFA au 31/12/2021 à 61 089 260 981 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse nette de 4 144 043 364 FCFA (+7,28 %). Cette hausse nette s'explique par l'effet conjugué d'une part, de l'augmentation du capital de 8 436 793 404 FCFA correspondant à la part de la République de Guinée à la suite de son adhésion au capital du FSA par décision n°07/CG/01/2022, et d'autre part, par les libérations du capital enregistrées sur 2022 (-4 292 750 040 FCFA).
- Quant à la créance sur les Actionnaires au titre des contributions à recevoir sur le Fonds Spécial de Bonification, elle s'établit à 18 708 262 433 FCFA après l'encaissement de 832 119 896 FCFA courant l'année 2022.

6.3. AU PASSIF DU BILAN

- Le solde des opérations diverses passe de 4 064 920 400 FCFA au 31/12/2021 à 4 403 975 575 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse nette de 339 055 175 FCFA (+8,34 %) qui s'explique principalement par une variation à la hausse des montants en comptes passifs en attente de paiement.
- Les provisions pour risques et charges correspondant à des droits acquis passent de 1 380 976 346 FCFA au 31/12/2021 à 1 663 012 147 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse de 282 035 801 (+20,42 %). Elles sont composées au 31/12/2022 des dettes provisionnées pour départ à la retraite des Agents pour un total de 1 175 912 953 FCFA, des dettes provisionnées pour congé non pris pour un total de 118 099 194 FCFA et des dettes provisionnées pour indemnités de fin de mandat des Administrateurs pour 369 000 000 FCFA. La variation correspond à la dotation des droits acquis sur l'exercice 2022.
- Les fonds propres effectifs totalisent un montant de 54 728 559 801 FCFA au 31/12/2022 contre 48 158 213 459 FCFA au 31/12/2021, soit une hausse nette de 6 570 346 342 FCFA (+13,64 %). La hausse nette s'explique essentiellement, par les libérations enregistrées sur le capital pour 4 292 750 040 FCFA, les contributions sur le Fonds Spécial de Bonification pour 832 119 896 FCFA et la performance financière enregistrée sur 2022 en termes de résultat net qui s'établit à 1 700 363 499 FCFA.
- Le capital appelé non libéré qui était de 56 945 257 859 FCFA au 31/12/2021 passe à 61 089 301 223 FCFA au 31/12/2022, soit une hausse nette de 4 144 043 364 FCFA (+7,28 %) qui s'explique par l'effet de libération enregistrée sur l'exercice (-4 292 750 040 FCFA) et celui de l'augmentation du capital de 8 436 793 404 FCFA correspondant à la part de la République de Guinée suite à son adhésion au capital du FSA.
- La dotation FSB appelée non versée s'établit à 18 708 262 433 FCFA contre 17 040 382 329 FCFA au 31/12/2021, soit une augmentation de 1 667 880 104 FCFA qui s'explique par l'effet positif de comptabilisation de la part de la République de Guinée (+2 500 000 000 FCFA) et l'effet négatif des encaissements enregistrés sur 2022 (-832 119 896 FCFA).

Au 31/12/2022, les engagements globaux du FSA (pour lesquels les conventions sont signées) s'établissent à 305 953 050 885 FCFA contre 195 719 466 328 FCFA au 31/12/2021, soit une hausse de 110 233 584 557 FCFA (+56,32 %). Ces engagements globaux sont composés de 304 454 574 505 FCFA d'engagements en garantie (principal et intérêts) et 1 498 476 380 FCFA en refinancement pour allongement de durée de prêts. Les engagements en garantie se distinguent en engagements réels (garanties portant sur des crédits effectivement décaissés) pour 208 871 143 776 FCFA et en engagements virtuels (garanties dont les conventions sont signées mais dont les prêts ne sont pas encore décaissés) pour 95 583 430 729 FCFA.

Le bilan et le compte de résultat détaillés tels qu'arrêtés au 31/12/2022 se présentent ainsi qu'il suit :

RUBRIQUES	2022-12-31	2021-12-31	Variations en valeur	
			Absolue	Relative (%)
Produits sur opérations financières	3 143 420 944	2 182 602 867	960 818 077	44,02
* Produits sur opérations de trésorerie	2 512 241 558	1 866 825 485	645 416 073	34,57
* Produits sur opérations titres	473 987 658	278 644 935	195 342 723	70,10
* Gains de change	157 191 728	37 132 447	120 059 281	323,33
Charges sur opérations financières	81 660 619	29 073 832	52 586 787	180,87
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	0	0	0	
* Charges sur opérations sur titres	0	0	0	
* Pertes de change	73 129 306	26 695 615	46 433 691	173,94
* Charges sur prestations de services financiers	0			
* Autres charges d'exploitation bancaires	8 531 313	2 378 217	6 153 096	258,73
RESULTAT FINANCIER	3 061 760 325	2 153 529 035	908 231 290	42,17
Produits opérationnels	4 908 561 036	3 229 506 039	1 679 054 997	51,99
* Intérêts sur avals mis en jeu	508 407 122	514 880 208	-6 473 086	-1,26
* Intérêts sur prêts au personnel	7 995 686	8 364 368	-368 682	-4,41
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	158 986 416	310 915 838	-151 929 422	-48,87
* Dividendes/titres de participation	38 085 863	92 292 901	-54 207 038	-58,73
* Commissions d'aval	1 330 239 020	1 298 019 884	32 219 136	2,48
* Commissions d'engagement	2 834 349 579	990 108 342	1 844 241 237	186,27
* Commissions /bonifications	0	0	0	
* Rémunération sur gestion FSB	0	0	0	
* Autres produits d'exploitation dont produits sur arrangement	20 000 000	5 000	19 995 000	
* Recettes diverses	10 497 350	14 919 498	-4 422 148	-29,64
Frais généraux d'exploitation	3 306 627 241	2 409 874 332	896 752 909	37,21
* Frais du personnel	1 854 439 932	1 560 403 455	294 036 477	18,84
* Autres frais généraux (frais du CA et de l'AG compris)	1 452 187 309	849 470 877	602 716 432	70,95
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 663 694 120	2 973 160 742	1 690 533 378	56,86
Reprises des provisions	244 293 813	1 263 425 081	-1 019 131 268	-80,66
* Reprises des provisions sur créances en souffrance	244 293 813	1 263 425 081	-1 019 131 268	-80,66
* Reprises des provisions pour risques et charges	0	0	0	
* Reprises des provisions pour risques généraux	0	0		
* Reprises des amortissements	0	0	0	
Dotations aux amortissements	108 078 383	117 341 056	-9 262 673	-7,89
* Dotations aux amortissements	108 078 383	117 341 056	-9 262 673	-7,89
Dotations aux provisions	3 465 943 946	2 160 530 858	1 305 413 088	60,42
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	2 615 389 622	1 538 837 289	1 076 552 333	69,96
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	0	0	0	
* Dotations aux provisions pour charges et risques	850 554 324	621 693 569	228 860 755	36,81
* Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0	0	
Pertes sur créances irrécouvrables	0	1 071 195 723	-1 071 195 723	
* Pertes sur créances irrécouvrables	0	1 071 195 723	-1 071 195 723	
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 333 965 604	887 518 186	446 447 418	50,30
Produits et profits exceptionnels	519 778 596	1 219 174 189	-699 395 593	-57,37
* Produits et profits exceptionnels	427 674 865	349 887 937	77 786 928	22,23
* Produits et profits sur exercices antérieurs	92 103 731	869 286 252	-777 182 521	-89,40
Charges exceptionnelles	153 380 701	596 246 457	-442 865 756	-74,28
* Pertes exceptionnelles	100 025 724	0	100 025 724	
* Pertes sur exercices antérieurs	53 354 977	596 246 457	-542 891 480	-91,05
RESULTAT EXCEPTIONNEL	366 397 895	622 927 732	-256 529 837	-41,18
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 700 363 499	1 510 445 918	189 917 581	12,57



*Ensemble, bâtissons
une Afrique prospère*

INSTITUTION FINANCIERE MULTILATERALE

617, Av. du Président Karl CARSTENS, BP 382 – Niamey, Niger
Tél : +227 20 72 26 32 / 33 / 34
fsa@fondsolidariteafricain.org
www.fondsolidariteafricain.org